

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00454

SOUTIEN A L'ENTREPRISE PASSION GRANIT VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161017-D20160045410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN A L'ENTREPRISE PASSION GRANIT VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT

Dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises mis en place par la Communauté Urbaine suivant la délibération du 08 avril 2010, une mesure incitative intitulée « aides aux éco-investissements pour les PME » vise à favoriser les investissements diminuant significativement l'impact environnemental et (ou) concourant à la mise sur le marché d'éco-produits ou d'éco-services.

Ce dispositif vise à inciter les entreprises à réaliser des investissements diminuant significativement l'impact environnemental, à concourir à la mise sur le marché d'éco-produits et (ou) d'éco-services, promouvoir le plan climat énergie territoire mis en place par Saint- Etienne Métropole en apportant un soutien aux éco-investissements.

Les projets et dépenses éligibles doivent porter sur le matériel, la main d'œuvre et la mise en œuvre de l'investissement. Les études et l'ingénierie du projet sont exclues.

Comme le spécifie le dispositif d'aide de Saint-Etienne Métropole, la dimension emploi est prise en compte puisque l'entreprise doit s'engager à maintenir, à tout le moins, l'activité et les emplois dans les trois ans suivants la décision d'attribution de l'aide.

Dans le cadre de son développement d'activités, l'entreprise Passion Granit souhaite réaliser un investissement ayant une dimension environnementale. A ce titre, elle a sollicité la Communauté Urbaine pour un accompagnement financier. Un Comité technique constitué autour de la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'EDEL42 (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire) a examiné le dossier de demande d'aide avec avis favorable.

Le projet de l'entreprise est le suivant:

Nom de l'entreprise	Passion Granit
Siège social	ZA du Parc 42490 FRAISSES
Activité de l'entreprise	Marbrerie
Effectif	4 salariés
Projet	<p>Du fait de son activité, l'entreprise Passion Granit est très consommatrice en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin pour le process : taille de pierre - Besoin pour améliorer l'environnement de travail : la taille de pierre provoque la production d'une poussière fine susceptible de se propager dans l'espace de travail. L'utilisation d'eau au droit de la taille permet d'amener la poussière au sol - Besoin pour le nettoyage des ateliers : quotidiennement du fait de la poussière produite

	<p>Une grande quantité d'eau est ainsi rejeté dans l'environnement proche constituée d'un réseau pluvial et à terme du cours d'eau de l'Ondaine.</p> <p>Dans l'objectif de diminuer son impact sur l'environnement, l'entreprise a pour projet de réaliser des investissements permettant de supprimer ses rejets d'eau de process dans l'environnement (fonctionnement en circuit fermé) et ainsi aller au-delà des exigences réglementaires. Dans ce but, elle va investir dans l'achat d'un clarificateur des eaux de travail avec ensachement des boues et d'un système de recirculation des eaux en tête de process. Il s'agit d'une installation capable de clarifier l'eau sans ajouter aucun additif chimique (floculants, polyélectrolytes,...). Ce dernier va permettre d'obtenir un effluent dont les caractéristiques lui permettront de pouvoir être réutilisé dans le process. Il va permettre à l'entreprise de clarifier et de déshuiler les eaux usées dans l'industrie de la pierre et du marbre notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact économique La consommation en eau de l'entreprise passion granit est estimée à 1000m³ an. L'acquisition de ce matériel lui permettra de diminuer significativement cette consommation ainsi que sa redevance assainissement et lui permettra ainsi (une fois le matériel amorti) de pouvoir envisager d'investir sur d'autres postes. • Impact environnemental (air, eau, déchets, énergie,...) L'investissement concourt à une diminution significative de l'impact environnemental de l'activité sur l'eau (suppression des rejets, diminution de la consommation en eau). • impact social Les impacts sur le social, seront sur le confort des salariés (moins de poussière dans le bâtiment grâce à l'utilisation de l'eau) et sur la volonté de véhiculer l'image d'une entreprise travaillant dans le sens du développement durable
Enjeux	<p>L'ensemble de ces investissements permettra donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des économies d'énergie au niveau de la consommation en eau, - diminuer les impacts sur l'environnement (moins de rejets, diminution de la consommation en eau), - assurer le confort des salariés.
Coût prévisionnel	Montant de l'investissement : 20 190 € HT
Subvention sollicitée	3 028,50 € (15 % du coût de l'investissement hors taxes plafonné à 150 000 €)

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

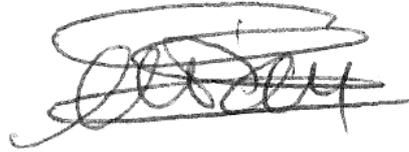
- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « éco investissement » à l'entreprise Passion Granit de 3 028,50 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser l'aide correspondante ;**

- la dépense correspondante sera imputée sur la ligne de gestion SERV 20422 AIDECO.

Conformément au règlement de la mesure « éco investissement », l'aide sera versée dans un délai de 12 mois à compter de la date de réception de l'avis d'attribution de la subvention, sur production des justificatifs de facturation.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU